

En visio-conférence

- Mme Aknin, maire adjoint éducation jeunesse conseillère déléguée aux écoles.
- Mme Herbera, directrice

Enseignants: Mme Ruis, Mme Gril, Mme Gatel, Mme Castaing, Mme Flamant, Mme Liquet, Mme Charles, Mme Oms, Mme Jouffret, M. Villa, Mme Perez

Parents délégués : M Lacoste, M Giacomoni, M Comte, Mme Darrouzes, Mme Héry, Mme Limia, Mme Estripeau, Mme Fargeaudou, Mme Mavel, M Andréone Massat, M Maury, Mme Labia, Mme Ruhier, Mme Fabre

Invités excusés

- Mme Christophe, IEN. Mme Bacquié directrice Alae, Mme Reynier psychologue scolaire, M. Capdecome, maire de Roquettes

Procès-verbal du Conseil d'Ecole du 4 mars 2021
--

1. Effectifs prévisionnels

Nous avons eu la confirmation de la fermeture d'une classe à la rentrée prochaine. Nous aurons donc 10 classes.

Cette année, il y a 270 élèves, 60 CM2 vont quitter l'école et seulement 43 CP arrivent de GS. Cela porte l'effectif prévisionnel à 251 élèves. Il y aura probablement de nouvelles inscriptions mais aussi des départs en fin d'année. Les parents élus s'inquiètent de savoir si les classes seront surchargées et s'il y aura, de fait, beaucoup de double niveaux : pas forcément beaucoup de double niveaux mais en suivant la directive nationale des CP et CE1 à 24 élèves maximum par classe, il y a un risque de surcharge sur les niveaux supérieurs.

2. Mairie Budget 2020

Fonctionnement :

Les crédits de fonctionnement ont été reconduits sur la base de ceux exécutés en 2019. Le budget pour l'année scolaire 2020- 2021 se base donc sur les mêmes montants : 32€/élève pour les fournitures ; 50€/classe pour l'achat d'albums/livres littérature.

Les budgets de transport piscine (2400€) et transport sorties pédagogiques (2900€) n'ont été que très partiellement utilisés en 2020.

Budget d'investissement :

Dans le cadre d'un appel à projets pour un socle numérique de base dans toutes les écoles élémentaires qui vise à réduire les inégalités scolaires et à lutter contre la fracture numérique, l'État investit 105 millions d'euros à compter de 2021.

La mairie de Roquettes va faire une demande de subvention (possibilité de financer **jusqu'à 70% des dépenses** avec une dépense minimum de 3 500 €) afin de compléter les classes mobiles par l'achat de 8 ordinateurs portables supplémentaires (passage de 18 portables à 26) et afin d'équiper en VNI 5 classes supplémentaires (en 2 tranches de travaux : 2 en 2021, 3 en 2022). Nous avons déjà 5 VNI sur l'école.

3 classes supplémentaires vont être équipées d'un système de climatisation (Mme Gatel, Mme Gril, Mme Liquet). Il restera 3 classes sans climatisation pour l'instant. La classe de Mme Ruis a été repeinte. Une étude plus générale pour la rénovation de l'école est engagée par la mairie. Une réflexion va être engagée aussi par l'intermédiaire du conseil des élèves sur l'aménagement de la partie en herbe derrière les préfabriqués de l'Alae : chaque classe pourra émettre un projet. Une ligne budgétaire est prévue à cet effet.

Sur le budget précédent : nous avons bien réalisé les achats de tables et chaises vieillissantes à renouveler, l'achat de 4 visualiseurs et de 2 micros serre-tête pour le théâtre.

3. Ecole Pédagogie :

a. Evaluation CP-CE1

Les évaluations nationales en CP et en CE1 se sont déroulées en septembre et octobre. En CP, il y a eu 2 sessions d'évaluation et une seule en CE1. Elles ont été réalisées en manière collective ou individuelle. Ces évaluations permettent d'apprécier les acquis et les besoins des élèves en début de CP et de CE1. Les résultats individuels sont donnés aux parents. L'école a de manière générale des résultats dans la moyenne ou au-dessus des écoles de la circonscription.

b. Le LSU : livret scolaire unique

Le livret scolaire unique de l'école est un outil pour rendre compte aux parents des acquis et des progrès de leurs enfants. Ce livret est accessible en ligne afin que les parents puissent en prendre connaissance lorsqu'ils le souhaitent. La procédure pour créer un compte sur l'application sera distribué avant le prochain LSU. Nous continuons pour l'instant à donner une version papier aux parents. Les feuilles éditées sont ensuite rangées dans le dossier scolaire conservé à l'école et rendu aux familles à la fin du CM2. Les enseignants font des évaluations tout au long de l'année au terme d'une séquence d'apprentissage. Ces évaluations sont montrées aux parents régulièrement. Puis, les enseignants font un point général sur les acquis dans le LSU à partir de ces évaluations mais aussi des observations du travail quotidien de classe : 2 ou 3 fois par an selon les niveaux de classe.

c. Accueil des élèves à besoin particulier

Les élèves à besoin particulier sont les élèves pour lesquels des mesures particulières sont mises en place de manière continue ou ponctuelle pour leur accueil sur leur journée de classe ou plus spécifiquement pour leur apporter une aide pédagogique.

Présentation des différents dispositifs qui permettent d'aider à la réussite scolaire de nos élèves :

- L'APC : les activités pédagogiques complémentaires, elles permettent d'apporter aux élèves un accompagnement différencié, adapté à leurs besoins, pour susciter ou renforcer le plaisir d'apprendre. Les enseignants peuvent ainsi aider les élèves lorsqu'ils rencontrent des difficultés dans leurs apprentissages, les accompagner dans leur travail personnel ou leur proposer une activité prévue dans le cadre du projet d'école.
- Les stages de remise à niveau pendant les vacances scolaires pour les CM2. (vacances de printemps, début et fin vacances d'été 5 jours, 3h/jour, autour des maths et français par petits groupes de 6 élèves maximum). La mairie accepte si besoin d'ouvrir les locaux pour ces stages. Il est précisé que cela peut être des enseignants d'une autre école qui encadrent le stage (sur la base du volontariat)
- PPRE programme personnalisé de réussite éducative : plan d'actions pouvant être mis en place pour un élève qui rencontre des difficultés d'apprentissage. L'objectif est de l'accompagner individuellement. Les aides proposées vont de la différenciation pédagogique dans la classe aux aides spécialisée si nécessaire. Il sert à identifier les besoins, fixer des objectifs en s'appuyant sur les acquis, et impliquer l'élève et la famille.
- Le Rased : une psychologue scolaire pour les écoles du bassin du collège de Pins Justaret et une maîtresse spécialisée pédagogique pour l'ensemble de la circonscription (environ 35 écoles). Elles sont toutes les 2 intervenues dans notre école. La psychologue scolaire est là environ 2 fois par semaine.
- PAP : Le plan d'accompagnement personnalisé est un dispositif d'accompagnement pédagogique qui s'adresse aux élèves qui connaissent des difficultés scolaires durables ayant pour origine un ou plusieurs troubles des apprentissages. C'est un document normalisé qui présente les aménagements et adaptations pédagogiques dont bénéficie l'élève. Le constat des troubles est fait par le médecin de l'éducation nationale au vu de l'examen qu'il réalise et, le cas échéant, des bilans psychologiques et paramédicaux réalisés auprès de l'élève. Il rend un avis sur la pertinence de la mise en place d'un plan d'accompagnement personnalisé. Il convient de ne pas trop attendre la fin de l'année car le médecin scolaire met parfois un certain délai à répondre.
- PAI : Le projet d'accueil individualisé est un document écrit qui précise les adaptations à apporter à la vie de l'enfant à l'école. Il concerne les enfants atteints de troubles de la santé comme, par exemple, une pathologie chronique (asthme), une allergie, une intolérance alimentaire.
- Le GEVA-SCO : Les parents saisissent la maison départementale des personnes handicapées pour une demande d'élaboration d'un projet personnalisé de scolarisation. Les informations relatives à sa situation scolaire sont recueillies dans le Geva-sco (guide d'évaluation des besoins de compensation en matière de scolarisation) suite à une équipe éducative. Parmi les compensations possibles, il y a une aide humaine (AESH). Une personne à la mairie se propose pour aider les familles à envoyer le dossier à la MDPH de manière informatisée, pour les familles qui seraient en difficulté.
- Le CLAS : contrat local d'accompagnement de la scolarité est un dispositif gratuit pour les familles, il a pour objectif d'accompagner les élèves (autonomie, confiance en soi, méthodologie, organisation, éveil culturel) et les parents (dialogue avec les enseignants, suivi scolaire, parentalité). Le nombre de place est limité. Ce sont les enseignants qui proposent aux familles d'intégrer le dispositif. Un flyer du CLAS pourrait être mis sur le blog des délégués parents d'élèves.

Les délais de prise en charge en CMPP, en SESSAD, ou même pour des bilans orthophoniques sur notre secteur sont de plus en plus longs.

- d. **Infos diverses:** lire en fête est annulé dans sa forme habituelle. Les piscines sont fermées, pas de cycle piscine pour l'instant. Le cycle vélo pour les CM2 pourra avoir lieu. Nous avons procédé au recrutement d'un service civique, Maëlla Sabe dont la mission est de contribuer aux activités éducatives, pédagogiques et citoyennes de l'école.

4. Sécurité : alerte incendie et PPMS

Alerte incendie : deux exercices sont obligatoires au minimum par an. Le 1^{er} exercice est toujours fait dès le 1^{er} mois de rentrée.

Les conditions de leur déroulement et le temps d'évacuation doivent être consignés sur le registre de sécurité. Nous évacuons toujours l'école très rapidement lors des exercices. Le signal d'alarme n'est pas entendu depuis le préfabriqué de la classe de Mme Castaing.

PPMS : les plans particuliers de mise en sûreté (PPMS) sont de deux types : "Risques majeurs naturels et technologiques" et "Attentat-intrusion". Deux exercices sont obligatoires au minimum par an, un pour chaque type de risque. Nous avons déjà réalisé « l'attentat intrusion » en novembre. Ils sont organisés en concertation avec la maternelle car les risques concernent le groupe scolaire.

Ces exercices ont pour but d'entraîner les élèves et les enseignants sur les conduites à tenir. Lors de l'exercice de novembre, en situation réelle et imprévue, deux classes ont été averties oralement par la directrice car le signal d'alerte attentat-intrusion (sifflet) n'est pas entendu dans toute l'école (rappel de la situation : 16h, un véhicule avec des individus suspects garé devant la maternelle est signalé, la directrice de la maternelle en informe la gendarmerie, on nous donne la consigne de rester à l'intérieur en attendant leur intervention). Tout le monde a été prévenu et personne ne serait sorti à 16h15. Néanmoins, le signal « sifflet » a montré ses limites et ne semble pas permettre d'avertir toutes les classes très rapidement, en cas d'intrusion.

5. **Périscolaire** : voir document envoyé par Mme Bacqué

6. **Questions des parents**

a. **Aux enseignants**

Sports et masques : *Certains élèves ont fait course de vitesse en gardant le masque, comment cela se fait-il ?*

Les enseignants ont des difficultés à faire respecter les distances demandées en extérieur sans le masque lors des séances d'EPS, c'est pourquoi l'enseignant leur a demandé de le remettre quand ils étaient dans la file d'attente de la course. Certains élèves n'ont pas dû entendre ou comprendre la consigne de l'enlever pour la course.

Journée d'intégration au collège : *Aura-t-elle lieu cette année ?*

Nous ne savons pas ce qu'il en sera en juin au vu la situation sanitaire, mais cela paraît mal engagé. L'année dernière, une vidéo de visite du collège a été réalisée et montrée aux CM2, elle est toujours disponible et pourra être réutilisée pour une visite virtuelle.

b. **à la mairie**

Travaux d'insonorisation cantine : il y a de l'amélioration. La visite de représentants de parents pendant un repas est impossible actuellement pour des raisons sanitaires.

Le nombre de points d'eau dans l'école : visite d'un conseiller prévention

Sécurité sur le parking : incivilités par un tout petit nombre d'individus avec insultes et menaces sur l'agent municipal présente sur le parking le matin pour réguler la circulation et le stationnement. Une réflexion va être menée par la mairie en collaboration avec les parents pour trouver des améliorations possibles.

Un diagnostic global de la structure école est prévu.

L'ordre au jour ayant été intégralement débattu, le Conseil d'Ecole est clôturé.

Signature de la secrétaire

Mme Charles

Signature de la directrice

Mme Herbera